



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
53	52	36	41

N° 2025-77

OBJET : Convention de partenariat avec la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais, dûment convoqué en date du 01 juillet, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire au siège de la communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Fabienne BARRE, Sandrine BARTHE, Martine BORDENAVE, Patricia CAVALIERI D'ORO, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Céline GABRIEL, Emilie FREYCHE, Cathy HOAREAU, Viviane IMBERT, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Catherine MONIER, Viviane PAUBERT, Danielle Tensa, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Olivier CARTE, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, André COSTES, Michel COURTIADÉ, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Richard HALUPNIZCAK, René MARCHAND, Joël MASSACRIER, Floréal MUNOZ, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Philippe ROBIN, Pascal TATIBOUET, Michel ZDAN ;

ABSENTS AVEC PROCURATION : Mathieu BERARD donne procuration à Fabienne BARRE, Fanny CAMPAGNE ARMAING à Olivier CARTE, Julien GODEFROY à Céline GABRIEL, Céline HEBRARD à Floréal MUNOZ, Sébastien VINCINI à Serge BAURENS ;

ABSENTS EXCUSES : Gisèle ALAUZY, Patrick BRIOL, Pierre-Yves CAILLAT, Laurence VASSAL ;

ABSENTS : Yoann DARCHE, Serge DEMANGE, Éric DIDIER, Nadia ESTANG, Didier GALLET, Serge MARQUIER, René PACHER.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Patricia CAVALIERI D'ORO a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur Floréal MUNOZ, Vice-Président en charge du développement économique, rappelle le partenariat entretenu avec la Chambre des métiers et de l'artisanat depuis de longues années. Afin d'envisager des actions sur le territoire à destination des porteurs et porteuses de projet, ainsi que des entreprises artisanales, il propose la signature d'une convention pour définir les modalités de la collaboration dont les objectifs sont les suivants :

- La connaissance et la valorisation de l'Artisanat Local,
- L'accompagnement de la création et du développement des entreprises,
- L'accompagnement de la reprise et de la transmission d'entreprises,
- Les actions en faveur de l'emploi artisanal et de la formation,
- La prise en compte de la transition écologique et numérique.

Pour répondre à ces objectifs, un certain nombre d'actions sont proposées :

- Animation de deux réunions collectives sur la démarche de création d'entreprise,
- Participation aux forums et salons organisés par le CC Bassin Auterivain,
- Organisation de deux demi-journées de formation à destination des artisans,
- Zéro Déchets : Zoom sur la CCBA. Objectif 5 entreprises,
- Répar'acteurs, action auprès de 5 entreprises du territoire dans le cadre d'une opération nationale.

Une participation financière de la CCBA est sollicitée à hauteur de 1 050 € afin de participer au financement de l'opération Répar'acteurs et de 280 € pour l'organisation des demi-journées de formation, soit 1 330 € au total.

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la convention à signer avec la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne annexée à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS

Convention de partenariat portant sur le développement de l'artisanat Sur le territoire de la CC du Bassin Auterivain

Entre les soussignés :

La CC du Bassin Auterivain, représentée par son Président, Mr Serge Baurens

D'une part,

Et :

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Garonne, Etablissement de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, Etablissement Public à caractère administratif créé le 1er janvier 2021 sous le n°2020-1416 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2020, dont le siège social est situé 59 ter chemin de Verdale, représentée par M. Lucien Amoros, président de la chambre de niveau départemental de Haute-Garonne située 18 bis Boulevard Lascrosses – 31010 Toulouse, habilité à signer la présente en vertu de la délibération de délégation de signature votée à l'assemblée générale constitutive de la CMAR du 21 janvier 2021,

Ci-après dénommée "CMAR-31",

D'autre part,

Dénommées plus globalement sous le terme de Partenaires

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule :

L'artisanat est reconnu comme un acteur majeur du développement local :

- 1 Par sa forte présence sur l'ensemble du territoire
- 2 Par son potentiel d'emplois
- 3 Par son rôle majeur en matière de formation technique
- 4 Par le lien social qu'il assure

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne a pour mission de représenter l'artisanat et d'accompagner l'entreprise artisanale de sa création, à sa transmission, en participant à son développement, à sa transition numérique et écologique, mais aussi en l'épaulant lorsqu'elle rencontre des difficultés.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat s'est donnée comme priorité d'agir au plus près du territoire avec toutes les structures agissant dans le domaine du développement économique et de l'emploi.

Elle œuvre également dans le domaine de la formation initiale avec la gestion et l'animation de CMA Formations de Muret et dans le domaine de la formation continue à destination des chefs d'entreprise avec l'organisation et l'animation de formations à CMA Formation de

Toulouse.

La CC Bassin Auterivain est une intercommunalité de 19 communes :

Auragne, Aubirail, Auterive, Beaumont-sur-Lèze, Caujac, Cintegabelle, Esperce, Gaillac-Toulza, Grazac, Grépiac, Labruyère-Dorsa, Lagardelle-sur-Lèze, Lagrâce-Dieu, Marliac, Mauressac, Miremont, Puydaniel, Venerque, Vernet.

Ces objectifs convergents amènent aujourd'hui la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne et la CC du Bassin Auterivain à s'engager sur des modalités opérationnelles de collaboration.

Article 1 : Objet de la convention

Cette convention a pour objet de définir les actions visant au développement de l'artisanat sur le territoire de la Communauté de Communes, que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne et la CC du Bassin Auterivain mèneront ensemble.

- 1 Connaissance et valorisation de l'Artisanat Local**
- 2 Accompagnement de la création et du développement des entreprises**
- 3 Accompagnement de la reprise et de la transmission d'entreprises**
- 4 Actions en faveur de l'emploi artisanal et de la formation**
- 5 Prise en compte de la transition écologique et numérique**

Les partenaires sont également susceptibles d'initier ou de participer à des opérations pilotes ou innovantes sur le territoire.

Chaque année des axes de travail prioritaires et les engagements seront fixés par les partenaires.

Article 2 : Engagement des Partenaires

2-1 : Connaissance et Valorisation de l'artisanat local :

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne s'engage à :

- 1 Intervenir à la demande de la CC du Bassin Auterivain lors de commissions Développement Eco pour présenter l'artisanat local.
- 2 Participer ou réaliser, selon des modalités à définir au cas par cas (contenu, organisation, financement) à toute étude quantitative ou qualitative concernant l'artisanat.
- 3 Donner accès à l'offre d'information et de réunions d'information ou webinaires mises en œuvre par la CMA31 ou la CMAR Occitanie tout au long de l'année sur différents thèmes.
- 4 Travailler avec l'Intercommunalité pour l'organisation et l'animation en commun,

possiblement une fois par an, d'une manifestation ou réunion dont le format et le budget seront définis chaque année, au bénéfice des professionnels du territoire sur une problématique locale ou d'actualité et en fonction des données de bilan transmises.

- 5 Réaliser un bilan des activités de la CMA sur les entreprises et porteurs de projet : formations suivies, type d'accompagnement...
- 6 Communiquer auprès des artisans sur les opérations menées par la CC du Bassin Auterivain à destination des professionnels

La CC du Bassin Auterivain s'engage à :

- 1 Valoriser et promouvoir l'artisanat local.
- 2 Associer la Chambre de Métiers et de l'Artisanat aux études, travaux concernant l'artisanat.
- 3 Partager les travaux réalisés par les services de la Direction du Développement Economique concernant l'économie locale (Tableaux de bord, Schéma de Développement Economique, etc.).
- 4 Promouvoir les actions, évènements ou formations mis en œuvre par la CMAR-31.

2-2 : Accompagnement de la création, de la reprise et du développement des entreprises

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute Garonne s'engage à :

- 1 Accompagner la création, la reprise et le développement des entreprises artisanales (aide aux montages du projet, formation et accompagnement technique).
- 2 Contacter dans les meilleurs délais les porteurs de projet adressés par mail par la CC du Bassin Auterivain à l'adresse suivante : cma.rc@cm-toulouse.fr
- 3 Rendre compte annuellement du nombre de porteurs de projet renseignés ou accompagnés.
- 4 Renseigner les chefs d'entreprise sur les aides qui peuvent leur être accordées.
- 5 Contacter dans les meilleurs délais les entreprises adressés par mail par la CC du Bassin Auterivain à l'adresse suivante : permanence.sde@cm-toulouse.fr

La CC du Bassin Auterivain s'engage à :

- 1 Orienter les créateurs ou repreneurs d'entreprise **artisanale** vers le service création de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- 2 Informer la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des projets de développement des entreprises artisanales, des nouvelles installations et l'associer à leur mise en œuvre.
- 3 Informer la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des locaux disponibles sur la CC du Bassin Auterivain pour aider les entreprises artisanales et créateurs d'entreprises à s'implanter.
- 4 Les partenaires, dans l'annexe annuelle, définiront s'il y a lieu les études ou

enquêtes à mener, leurs conditions d'exécution, la prise en charge financière ainsi que leur planning.

2-3 : Accompagnement de la transmission d'entreprises

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute Garonne s'engage à encourager et favoriser la transmission d'entreprises par des actions de sensibilisation et d'accompagnement individualisé des cédants. Il s'agira de proposer aux artisans désirant transmettre leurs entreprises la réalisation d'un diagnostic technique et économique, la mise en vente de l'affaire puis la mise en relation avec des repreneurs potentiels selon l'offre de services de la CMAR-31.

Une communication conjointe des deux partenaires sera recherchée sur cette thématique.

2-4 : Actions en faveur de l'emploi artisanal et de la formation

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute Garonne s'engage à :

- 1 Participer aux salons ou forums de l'emploi organisés par la CC du Bassin Auterivain
- 2 Répondre favorablement autant que possible aux demandes d'intervention sur l'alternance et l'apprentissage des collèges du ressort géographique de la CC
- 3 Relayer les informations de la CC du Bassin Auterivain auprès des artisans du territoire pour mieux les accompagner vers l'accès aux marchés publics locaux.

La CC du Bassin Auterivain s'engage à :

- 1 En fonction des besoins identifiés sur le territoire, mettre à disposition gracieusement à la CMA une salle de formation équipée pour délocaliser des formations. Concernant les formations sur le numérique, la mise à disposition éventuelle sera étudiée au cas par cas.
- 2 Communiquer les demandes des entreprises en matière d'alternance.
- 3 Diffuser le plus largement possible une information sur les journées « Portes Ouvertes » de CMA Formations de Muret.
- 4 Assurer une information collective et individuelle des entreprises de la CC du Bassin Auterivain pour faciliter leur accès aux marchés publics locaux.

2-5 : Prise en compte de la transition écologique et numérique

Chaque partenaire s'engage à faire la promotion des actions ou manifestations organisées autour de cette thématique et à destination des entreprises (déchets, consommations énergétiques, transport, bonnes pratiques, réseaux sociaux, site internet, clic & collect, e-commerce, RGPD, sécurité...).

Article 3 : Participation financière

Pour mener à bien les opérations définies chaque année, la participation financière de chaque partenaire sera évaluée et renseignée dans l'annexe opérationnelle.

Article 4 : modalités de versement :

La subvention sera versée par la CC du Bassin Auterivain à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat chaque année lors du premier semestre sur présentation d'un appel de fonds.

Le compte bancaire sur lequel la subvention sera versée est le suivant :

	BANQUE POPULAIRE OCCITANE BANQUE & ASSURANCE	RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE		
		IBAN / BIC		
Code Banque	Code Guichet	N° de Compte	Clé RIB	Destinataire du relevé <i>Space intended for the recipient</i>
17807	00001	00119311818	23	
Domiciliation / Paying Bank		BPOC ENTREPRISES		
Identifiant international de compte bancaire		Identifiant international de l'établissement bancaire		
IBAN : FR76 1780 7000 0100 1193 1181 823 <i>International Bank Account Number</i>		BIC : CCBPFRPPTLS <i>Bank Identification Code</i>		

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.
This statement is intended to be delivered to those of your creditors or debtors who have transactions posted to your account (credit transfer, invoice payments, etc.)

Titulaire du compte / Account holder
CHAMBRE DES METIERS
18 B BOULEVARD LASCROSSES
BP 91030
31010 TOULOUSE CEDEX 6

Article 5 : Instance de réflexion et de décision

Le comité de pilotage est constitué des présidents des deux structures ou de leurs représentants, et des personnes qu'ils souhaiteront associer à leur réflexion. Il se réunit une fois par an pour faire un bilan de l'exécution de la convention, et prévoir les actions à mener dans le cadre d'un avenant annuel.

Le comité technique constitué des techniciens des partenaires est chargé de la mise en œuvre de la convention. Il communique et présente son bilan annuel à la commission développement économique de la CC du Bassin Auterivain et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute Garonne.

Article 6 : Durée de la convention

La présente convention prendra effet à la date de la signature et ce pour une durée de trois ans. Elle sera renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation de l'une des parties.

Article 7 : Promotion

Chacun des partenaires s'engage gracieusement à :

- 1 Promouvoir cette convention auprès de toutes les structures œuvrant pour l'emploi, la création, reprise et transmission d'entreprises et le développement local.
- 2 Informer les porteurs de projet et les dirigeants d'entreprises des missions de leur partenaire.
- 3 Communiquer auprès des médias locaux sur les actions développées conjointement.

Article 8 : Clause de confidentialité

Toutes les informations sur les projets d'aménagement ou de nature économique à l'étude par la CC du Bassin Auterivain ou par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne, et qui seraient portées à la connaissance du partenaire ou de son personnel dans le cadre de cette collaboration, sont strictement confidentielles.

Article 9 : Résiliation

Les partenaires peuvent à tout moment et ce, quel que soit le motif, mettre fin à la présente convention de manière expresse.

En cas de résiliation, la CC du Bassin Auterivain se réserve le droit d'exiger la remise des documents ou études en cours d'exécution.

Article 10 : Règlement amiable des litiges

Le règlement amiable d'éventuels litiges sera systématiquement recherché, à travers une convocation exceptionnelle du comité de Pilotage.

Fait à Auterive, le
En trois exemplaires.

Le Président
de la Chambre de Métiers et de
L'Artisanat de la Haute-Garonne

Lucien AMOROS

Le Président
de la CC du Bassin Auterivain

Serge Baurens

Actions 2025/Annexe à la convention

Suite à une discussion entre les services développement économique des deux structures, il ressort comme axes de travail 2025 :

- Relais de la CMA sur les communications effectuées par la CC du Bassin Auterivain
- Animation de 2 réunions d'information collective sur la Création d'Entreprise
- Participation de la CMA aux forum et salons organisés par la CC du Bassin Auterivain
- Organisation d'une formation décentralisée, issue du catalogue de formation continue de la CMA si un besoin particulier est détecté. Le groupe de stagiaires devra accueillir au moins 8 stagiaires.
- Accompagnement d'un maximum de 5 entreprises artisanales du secteur de la réparation à l'obtention du label Répar'Acteurs.
- Information des entreprises artisanales du territoire sur l'opération Zéro Déchets

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le 16/07/2025



ID : 031-200068807-20250708-2025_77-DE

Thématiques	Actions	Nombre de jours	Cout unitaire	Cout Total	CC Bassin Auterivain	
Accompagnement de la Création d'entreprise	Animation de 2 réunions collectives sur la démarche création	1	560 €	560 €	0 €	560 €
Actions en faveur de l'emploi artisanal et de la formation	Participation au forum ou salon organisé par le CC Bassin Auterivain					Pour mémoire
Formation des artisans	Organisation d'une formation décentralisée (si besoin détecté)	1	560 €	560 €	280€ (et prêt d'une salle)	280 €
Accompagnement à la Transition Ecologique	Zéro Déchets : Zoom sur CCBA. Objectif 5 entreprises				0 €	Prise en charge ADEME/région Occitanie
	Répar'acteurs. Objectif : 5 entreprises		300 €	1 500 €	1 050 €	450 €
	Total hors formation			2 060 €	1 050 €	1 010 €
					51%	49%

Zéro Déchets est une action en cours, elle se termine fin 2025. Un focus peut etre fait sur la CC si une convention est signée.

Répar'acteurs est une opération nationale portée par CMA France qui vise à soutenir le secteur de la réparation (téléphone, électrménager,...) L'objectif est de lutter contre l'obsolescence programmée et favoriser la réduction des déchets.